

BILAN DE L'OCCUPATION DES BUREAUX DE L'IMMIGRATION,

LE 19 NOVEMBRE DERNIER.

Le 19 novembre dernier, les comités de solidarité Québec-Chili des cégeps et des universités de la région de Montréal occupaient les bureaux du ministère de l'Immigration, place Alexis Nihon. Simultanément, des occupations similaires avaient lieu à Toronto, Peterborough, Winnipeg et Vancouver. Cette série d'occupations visait à obtenir du gouvernement fédéral:

1. qu'il accorde le statut d'immigrants permanents aux réfugiés chiliens;
2. qu'il limoge l'ambassadeur Ross à Santiago;
3. qu'il exige de la junte la libération immédiate de Luis Corvalan, secrétaire du PC chilien, et de Luis Vitale, intellectuel de très grande valeur;
4. qu'il accueille les 250 chiliens réfugiés à ce moment-là en Amérique latine et qui avaient demandé asile au Canada.

L'occupation a porté fruit.

L'occupation a eu trois résultats tangibles:

1. Ross a été rappelé par Ottawa le lendemain de l'occupation, prétendument pour s'expliquer;
2. nous avons reçu un télégramme de solidarité de l'ambassade cubaine nous annonçant que nos tracts seraient reproduits dans le numéro suivant de GRAMMA;
3. les journaux nous ont accordé une couverture plus large que pour tout le comité central en un mois.

Ces gains n'ont été possibles que parce que notre geste s'inscrivait dans un mouvement plus large de pression, articulé principalement autour du travail de propagande, de pétition et de prises de positions mené depuis trois mois par le comité central Québec-CHILI (dont nous-mêmes), le NPD fédéral et certains syndicats ontariens. Nous avons pu cristalliser les

effets de cette propagande et créer ainsi l'amorce possible d'une mobilisation plus large, sur des positions plus radicales et concrètes. Nous avons démontré, bien qu'encore partiellement, qu'il était possible de lutter ici pour le Chili. La venue d'Hortensia Allende à Montréal constitue la deuxième étape de ce processus de mobilisation.

Les actions restreintes comme processus de mobilisation.

Pour comprendre le développement possible de la mobilisation à partir de maintenant, il faut d'abord saisir la nature, la portée et les limites des actions restreintes, dont l'occupation du 19 novembre constitue un exemple.

On peut dire d'une action restreinte:

1. qu'elle n'implique par définition que peu de participants;
2. qu'elle consiste en une action directe;
3. que son caractère restreint est relatif au degré de mobilisation du milieu qu'elle touche.

Les actions restreintes peuvent viser trois objectifs. Dans un contexte où les contradictions sont assez développées, elles peuvent avoir par leur exemplarité un effet d'entraînement qui débouche à court terme sur une mobilisation plus large. C'est le cas par exemple de l'occupation du cégep Lionel-Groulx en 68, prélude à la vague d'occupation qui avait balayé le Québec à l'automne de cette année-là.

Elles peuvent aussi viser à démasquer l'ennemi en le forçant à jouer la carte de la répression. Elles servent alors de catalyseurs à une mobilisation de défense, comme ça aurait pu être le cas lors de l'occupation du Centre international de criminologie comparée (CICC) en 1972, et comme ce fut le cas lors de l'occupation du pavillon Sainte-Marie à l'UQAM en janvier 73.

Enfin, on peut chercher par une action restreinte à s'assurer d'une plus grande publicité autour d'une question politiquement délicate. Si on sait bien l'exploiter, cette publicité permet d'améliorer les conditions de propagande et donc de mobilisation. L'occupation des bureaux de l'immigration est un bon exemple de ce dernier type d'action restreinte.

Mais de par sa nature, l'action restreinte est soumise à deux écueils: l'isolement et l'activisme. Pour éviter qu'une action restreinte ne soit qu'une action isolée, bien faite, abstraitement juste, mais sans effets, il faut s'assurer qu'elle soit posée en relation avec un milieu ou une instance organisée qui puisse la protéger le cas échéant et qui surtout puisse en récupérer les effets. A cet égard, l'occupation des bureaux de l'immigration capitalisait sur la "respectabilité" du comité central Québec-Chili, du M'D fédéral et des syndicats ontariens.

Quant à l'activisme, on peut l'éviter dans la mesure où une action restreinte donnée s'inscrit dans une perspective d'élargissement à moyen et à long terme. C'est ce qui a fait la force de l'occupation du Sainte-Marie et du chahut à Ioly le lendemain, actions qui s'inscrivaient dans un mouvement réel d'escalade, avec la grève que l'on sait comme perspective. Dans le cas de l'occupation du 19 novembre, nous pouvions compter sur l'impact que produisait la venue d'Hortensia Allende à Montréal et sur la mobilisation que va certainement provoquer ici le développement futur de la lutte de résistance au Chili.

En gros, les actions restreintes n'ont de sens qu'au sein d'un processus de mobilisation plus large ou qui cherche à s'élargir, par leur effet de cristallisation des contradictions propres à une conjoncture donnée et par leur effet de mise en branle des couches les plus avancées et les plus sympathisantes du milieu. Mais le fait qu'une action restreinte

réponde à ces critères ne suffit pas à en assurer la réussite. Elle doit aussi être organisée et menée de façon à ne pas être contrecarrée par l'adversaire, police ou autre. Cet aspect des actions restreintes pose la question de la sécurité et de l'organisation.

Une question essentielle: la sécurité.

Parce qu'en partant peu de gens y participent directement, une action restreinte se pose dans un rapport de force défavorable: pour la police, il est bien plus facile de contrer l'action de 50 personnes que de 20,000!!!. C'est pourquoi il est de loin préférable et facile de jouer sur la faiblesse de l'ennemi que sur notre propre force.

En effet, dans une action restreinte, à qui nous attaquons-nous? Règle générale, à une instance bureaucratique assez lourde, aux instances décisionnelles multiples et fortement hiérarchisées: gouvernement, police, compagnies, etc. Cette lourdeur dit aussi réflexes lents. C'est là leur talon d'Achille. Si l'adversaire parvient à riposter avant l'action, il bénéficie contre nous de tout son poids administratif. S'il n'y parvient qu'après, c'est pour nous que ce poids joue. En clair, notre arme privilégiée, c'est le temps. Il s'agit de capitaliser sur la lourdeur et la lenteur de l'adversaire pour l'assurer de tenir assez longtemps, soit pour permettre à d'autres individus de se joindre à l'action et de la consolider, soit encore pour permettre aux journalistes d'arriver. Or il n'existe qu'un moyen pour atteindre ce objectif: la surprise, qui coupe le souffle et désorganise l'adversaire.

Ce point acquis, il va de soi que toute l'organisation de l'action restreinte sera régie par des critères de sécurité assez stricts. A

ce sujet, il convient de dissiper les malentendus. Les boeufs sont une force réelle dont il faut tenir compte. A preuve, les micros de l'APLQ. Avec des oreilles dans les murs, inutile de provoquer les occasions de fuite. Il importe de discuter dès maintenant cette question, de telle sorte que lors des prochaines actions, il n'existe aucune ambiguïté ou mésentente sur la nature des mesures de sécurité. Par exemple:

1. seul un petit nombre d'individus, désignés d'avance doit connaître la cible de l'action;
2. les critères de sécurité doivent être les mêmes pour tous, sans distinction. Par exemple, une fois la cible connue, personne ne peut quitter, à moins d'être accompagné;
3. les décisions du ou, des responsables de l'action sont applicables immédiatement, même en cas de désaccord personnel: l'autocritique aura lieu après;
4. on ne prend aucune décision compromettante devant les boeufs.

Enfin, il ne faut pas que sous prétexte de sécurité, le fonctionnement démocratique de l'organisation soit court-circuité. La décision d'occuper les bureaux de l'immigration, de même que le travail d'organisation ont été menés dans des conditions d'urgence qui ont à toute fin pratique placé bon nombre de militants devant le fait accompli. Ceci ne doit absolument pas se répéter à l'avenir. Il nous faudra mettre en place des mécanismes décisionnels d'urgence sur lesquels tout le monde s'entende d'avance et qui permettent à l'avenir de discuter largement de la pertinence de poser telle ou telle action.

Quelques leçons d'organisation.

Du strict point de vue de son déroulement, l'occupation n'a pas brillé par sa rigueur et sa systématisme. L'encadrement prévu, par équipe, n'a fonctionné que pour l'aller. Une fois sur place, la répartition des tâches

s'est faite sur le tas et il est heureux que la GRC ne nous ait pas expulsés dans la première demi-heure. Les choses se sont toutefois tassées et nous avons pu assurer avec le minimum d'efficacité le déroulement de l'occupation. Comme la police apprend vite et que nous voulons réussir nos prochaines actions, nous croyons utile de tirer quelques leçons de cette première expérience.

1. La réussite d'une action restreinte telle qu'une occupation implique deux sortes de tâches: des tâches de neutralisation et des tâches de contre-organisation. Une occupation vise à construire un rapport de force où l'adversaire se voit contraint de céder à nos revendications. Dans cette optique, les tâches de neutralisation visent à paralyser le fonctionnement de la place occupée et les tâches de contre-organisation, à assurer la réussite matérielle de nos objectifs. Plus concrètement:

2. Lors de l'occupation des bureaux de l'immigration, on aurait dû prévoir de façon beaucoup plus systématique que nous ne l'avons fait:

a) au niveau de la neutralisation

- le gel des téléphones;
- le contrôle des entrées et sorties aux portes;
- l'occupation des bureaux et l'arrêt des activités aux comptoirs;
- l'explication de notre action aux employés et aux immigrés présents.

b) au niveau de la contre-organisation:

- des contacts plus centralisés avec les journalistes;
- une surveillance constante des agissements des boufs de la GRC;
- une coordination effective de l'action par seulement deux ou trois personnes;
- des tâches de logistique, tels la diffusion des mots d'ordre et le ravitaillement en vivres;

- un soutien extérieur, tel la diffusion de tracts simultanément à l'occupation et la convocation des journalistes;
- une pré-négociation, qui consiste essentiellement à amener formellement l'adversaire à négocier nos revendications.

3. Avec des tâches ainsi définies, la répartition des militants en groupes prend un sens. Chaque groupe se voit assigner une ou plusieurs tâches spécifiques parmi celles que nous venons d'énumérer. Il doit prendre en charge aussi l'application des mesures internes de sécurité. Lors de l'occupation, on aurait dû prévoir un groupe "presse", un groupe "logistique", un ou deux groupes "téléphones et compteurs", etc, etc, sans compter au moins un groupe de réserves. Lorsque chacun sait ce qu'il aura à faire, les tâches peuvent être disjointes et définies d'avance, ce qui réduit les flottements une fois sur place. L'organisation en groupes a aussi pour avantage de maximiser l'efficacité de l'autodéfense.

4. Enfin, l'occupation nous aura appris deux dernières choses: qu'il faut se géner d'un plan détaillé de la place à visiter et que le transport doit s'effectuer en équipes vraiment autonomes et distinctes les unes des autres, si on ne veut pas se ramasser au poste à avant même d'avoir atteint la métro.